

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008091

Signataire : MG

OBJET : Annulation de la délibération n°85-2 du 29 mars 2008 et nouvelles désignations de 2 représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre de gérontologie Constance Mazier :

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret n° 2005-1260 du 4 octobre 2005,

Vu l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L315-10, R315-6 et R315-11,

Vu la délibération n°85-2 du 29 mars 2008,

Considérant qu'il n'y a lieu de ne désigner que 2 représentants au Conseil d'Administration, le maire ou son représentant étant Président de droit,

Considérant que la délibération précitée indique 3 représentants au lieu de 2,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe " Union du nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus.

DELIBERE :

- Article 1 : Annule la délibération n°85-2 du 29 mars 2008,
- Article 2 : Désigne 2 représentants au conseil d'administration du centre de gérontologie Constance Mazier :
 - Odile FOURNIER
 - Maria GONZALEZ-FRETUN
- Article 3 : Désigne Véronique HAMMACHE afin d'assurer la présidence du Conseil d'Administration

le Maire